

Avis public

Centre de services scolaire de Portneuf

Conformément aux dispositions de l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., c. I-13.3), prenez avis que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de Portneuf procédera au dépôt des états financiers 2022-2023 lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} novembre 2023 au centre administratif Michel-Pagé situé au 310, rue de l'Église à Donnacona à 18 h 30.

Donné à Donnacona, ce 18^e jour d'octobre 2023.



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale

Québec 

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que L'association des Gens d'affaires de Pont-Rouge dont le siège social au 189, Dupont Pont-Rouge G3H 1N4, une association sans but lucratif, a l'intention de demander sa dissolution au registraire des entreprises et, à cet effet, produit la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* et conformément à l'article 28 de la *Loi sur les compagnies*.

Dany Bisson

>17700



MedicAlert
Toujours là
www.medicalert.ca

Pour plus d'information
1 800 668-6381

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SURVEILLANCE DES TRAVAUX MISE EN PLACE D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT DÉDIÉE À L'USINE SAPUTO

Description des services : La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la surveillance des travaux dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle conduite de refoulement dédiée à l'usine Saputo.

Documents d'appel d'offres : Disponibles sur SÉAO à compter 18 octobre 2023. <http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Représentante du dossier : M. Jean-Simon Langevin, ingénieur. L'adresse de courriel pour rejoindre le représentant est jean-simon.langevin@villesaintraymond.com

Dépôt des soumissions : Avant 11 h, le jeudi 9 novembre 2023. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint Joseph à Saint-Raymond.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 12 octobre 2023.

La greffière,

Vicky Morasse